



**SOMMES OUVRANT DROIT AUX REDUCTIONS D'IMPOT VISEES A
L'ARTICLE 238 BIS 1 ET 4 DU CGI**

Au cours de l'exercice 2017 : 7.000 euros

Fait à Saint Herblain, le 16 mars 2018

Le Président du Conseil d'Administration

Hubert GROUÈS